

**"REFLEXIONS SUR LES RELATIONS ENTRE LES PAYS RIVERAINS DE LA
MEDITERRANEE OCCIDENTALE"**

par le Capitaine de Corvette COUSTILLIERE

Le 14 janvier 1985, devant l'Académie des Sciences morales et politiques, le général Lacaze, chef d'Etat-Major des Armées, déclarait:

"Le Maghreb devrait connaître, pendant les deux décennies à venir, une croissance (démographique) dix fois plus forte que la France et atteindre quatre-vingts millions d'hommes".

Cet accroissement de la population se produit alors que ces pays connaissent un ralentissement sensible de leur développement dû à la crise économique.

Cette situation représente un risque pour l'Europe et en particulier pour la France. En effet, cette pression démographique s'exerce dans des pays qui s'engageaient dans la voie de l'expansion économique. Fragilisés par la crise, ils peuvent devenir, très vite, le théâtre d'affrontements intérieurs ou de conflits régionaux. Ce serait alors la déstabilisation d'une région dans laquelle la France et l'Europe ont des intérêts majeurs.

En fait, ce risque peut être écarté. Des circonstances existent qui devraient faciliter la prise de conscience de leur communauté d'intérêts régionale et l'approche des problèmes. Les pays riverains de la Méditerranée occidentale ont connu de nombreux brassages de populations et de cultures, leurs histoires nationales s'entrecroisent, et leurs préoccupations se rejoignent souvent.

Il semble donc essentiel de favoriser la concertation entre les six pays concernés pour résoudre les problèmes régionaux. Ces pays sont l'Italie, l'Espagne, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la France. Convaincus de leur solidarité, ils intensifieraient leurs liens et conduiraient des actions de développement à long terme.

Dans le cadre de cette coopération, la France, par sa position géographique, sa langue, son histoire et sa tradition politique, peut avoir un rôle moteur dans cette évolution. Elle peut accroître son engagement, créer des structures de participation et de concertation, et augmenter ses échanges.

Des efforts ont déjà été conduits par la France ou par la Communauté européenne. Ils sont aujourd'hui insuffisants devant la nouvelle situation économique. Les pays du Maghreb peuvent être tentés de s'adresser à d'autres. L'accroissement de l'influence de l'une ou des deux superpuissances ne faciliterait pas le règlement des différends régionaux, car la stabilité et la

sécurité de la région ne seraient sans doute pas l'objet de leurs préoccupations principales.

Il paraît donc essentiel que les relations entre les pays riverains de la Méditerranée occidentale se développent et s'accroissent. L'harmonie de cette évolution dépendra de la prise de conscience plus ou moins profonde de leur communauté de destin.

Après avoir évalué:

- les menaces potentielles qui existent dans la région,
- les intérêts communs et les préoccupations convergentes des pays riverains,
- et -les arguments de la France,

nous évoquerons les réalisations actuelles et les orientations possibles que peuvent prendre ces relations.

1. LES MENACES POTENTIELLES EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

En 1962, l'Algérie est le dernier pays du Maghreb à obtenir son indépendance. Depuis cette époque, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ont connu vingt ans de stabilité politique et de croissance. Depuis 1982, ces pays connaissent des difficultés, en partie consécutives à la crise internationale, qui peuvent remettre en cause leurs équilibres sociaux, financiers et économiques. Elles sont autant de menaces pour la stabilité politique et économique du bassin occidental de la Méditerranée.

Il est possible de distinguer:

- les difficultés communes aux trois pays,
- les difficultés propres à chacun d'entre eux.

Les difficultés communes aux pays du Maghreb

Ces difficultés sont démographiques, culturelles et financières.

Tout d'abord, la population s'accroît de 3,2 % par an, pour une augmentation moyenne du PNB insuffisante. Cette tendance conduit à la paupérisation de la population et donc à un risque de mécontentement.

D'autre part, les différents gouvernements ont tenté de moderniser leur pays pour assainir l'économie et ainsi, sortir du sous-développement. Cette évolution a bouleversé les structures traditionnelles. Elle a même parfois créé des fractures culturelles entre la population et ses élites. Ces tensions sociales sont alors aussitôt récupérées par des mouvements intégristes religieux, prompts à exploiter le mécontentement populaire. C'est ainsi que l'Université de Tunis a été envahie, en janvier 1985, par des fondamentalistes musulmans.

La stagnation de l'aide financière extérieure et des transferts privés des travailleurs immigrés ne fait qu'accroître les difficultés économiques.

Le tableau suivant illustre bien l'ampleur de cette tendance démographique et la situation économique de ces pays. (statistiques 1983)

	ALGERIE	MAROC	TUNISIE
Produit National Brut (PNB) par habitant en dollars	2350	870	1390
La moitié de la population a moins de	16 ans	16 ans et 10 mois	19 ans

(la France a un PNB de 11.680 par habitant, 29 % de sa population a moins de 20 ans).

Les difficultés propres à l'Algérie

Ce pays, à présent classé comme "moyennement riche", a une superficie égale à quatre fois celle de la France. Sa population pourrait rattraper la nôtre dans les années 2020. Mais il se heurte aujourd'hui à des difficultés qui lui sont propres et qui sont consécutives aux choix effectués dans le passé. Son agriculture est insuffisante, ses ressources d'exportations sont fragiles et ses structures administratives contraignantes.

En effet, l'agriculture connaît une récession inquiétante due à la fois aux mesures de collectivisation et à la désertification de certaines régions. En 1983, la production agricole était inférieure à celle de 1961.

D'autre part, 90 % des exportations sont constituées par le pétrole. Cette dépendance à l'égard des cours de l'or noir pénalise la politique économique, et inquiète les autorités gouvernementales qui recherchent la diversification.

Si, en 1984, la croissance du PNB a été de 8,8 %, l'inflation s'est élevée à 10 %, et le pays a contracté un emprunt auprès de la Banque Mondiale, d'un montant égal à la somme des emprunts contractés entre 1962 et 1983. L'endettement extérieur est aujourd'hui égal à 40 % du PNB. Cependant, le Fonds Monétaire International n'exige encore aucune mesure d'austérité, contrairement à ce qui s'est passé en Tunisie et au Maroc.

Enfin, le pays souffre d'une fonctionnarisation excessive et d'une bureaucratie paralysante.

Les difficultés propres au Maroc

Le Maroc a une superficie égale aux 8/10 èmes de celle de la France, pour une population de 23 millions d'habitants. C'est le pays le plus pauvre du Maghreb. Toutefois, il ne fait pas partie de la catégorie des pays "très pauvres" du monde. (classement Atlas Economique). Il connaît de très grosses difficultés d'ordre financier, économique et politique.

En effet, le Fonds Monétaire International a imposé au Maroc des mesures d'austérité très sévères. Elles sont justifiées par un endettement qui atteint 80 % du PNB. Les émeutes de la faim, qui ont eu lieu en janvier 1984, en sont, au moins partiellement, la conséquence. Le mécontentement populaire reste important.

D'autre part, le pays ne dispose pas d'hydrocarbures. Ses exportations sont peu nombreuses. Ses structures sont très médiévales, avec une forte proportion d'agriculteurs, pour un faible rendement. Le Maroc éprouve de réelles difficultés à se développer, et dépend beaucoup de l'aide extérieure. La guerre qu'il continue de mener contre le front Polisario au Sahara occidental contribue à accroître ces difficultés économiques. Elle a coûté 2 milliards de dollars en 1984.

Cette guerre représente, de plus, un risque d'affrontement avec l'Algérie, pour des revendications frontalières. L'accord maroco-libyen d'Oudja, en août 1984, n'a pas manqué d'inquiéter l'Algérie. Enfin, subsistent quelques différends avec l'Espagne, sur les questions de Ceuta et Mellile.

Les difficultés propres à la Tunisie

La Tunisie occupe une superficie égale au 1/3 de la France, avec une population de 7 millions d'habitants. Son développement rapide dans les années soixante-dix l'a conduite sur la voie des pays "nouvellement industrialisés". Mais elle reste un pays pauvre. De grosses difficultés financières et économiques s'ajoutent aux inquiétudes suscitées par les visées lybiennes et par les risques de mouvements sociaux qui pourraient suivre la disparition du président Bourguiba.

Le pays s'est, en effet, fortement endetté (48 % du PNB), pour pouvoir s'équiper. Cette situation a nécessité une politique d'austérité qui a entraîné la "révolte du pain" au début 1984.

De plus, l'agriculture est insuffisante. Elle est, en sa grande partie, fondée sur la culture de l'olivier: un million de Tunisiens vivent directement ou indirectement de l'huile d'olives.

Ses ressources en pétrole et gaz représentent, cependant, une chance pour l'économie.

Mais la situation sociale du pays repose encore, en grande partie, sur le charisme du Président, Monsieur Bourguiba. Sa succession risque d'entraîner des troubles dus au mécontentement populaire, à la poussée particulièrement forte du fondamentalisme musulman et à la trop grande différence culturelle entre les masses et les élites. L'attitude de la Lybie au moment où la Tunisie devra assurer cette succession reste une inconnue inquiétante.

Des menaces potentielles existent donc en Méditerranée occidentale. Elles sont dues, pour l'essentiel, aux difficultés qu'éprouvent les pays d'Afrique du Nord à trouver les voies de leur développement. D'autres problèmes se posent en France, en Europe et en Italie. Ils ne sont pas, à court terme, aussi cruciaux.

Pour la sécurité de la région, il est important de circonscrire ces menaces et de rechercher les moyens de les faire disparaître. Ainsi, comme le dit le Général Callet, dans la Revue de Défense Nationale de janvier 1984, "les problèmes de notre lac marin deviennent un dénominateur commun entre les pays riverains".

2. LES INTERETS COMMUNS, ET LES PREOCCUPATIONS CONVERGENTES DES PAYS RIVERAINS

Car il s'agit bien d'un dénominateur commun.

Alors que certaines circonstances favorisent leurs communications mutuelles, ces pays présentent, de plus, des intérêts communs et des préoccupations convergentes qui devraient les pousser à coopérer et à agir de concert:

- *historiquement*, les pays riverains de la Méditerranée ont un passé commun. Leurs sociétés se sont interpénétrées et leurs cultures se sont enrichies mutuellement,

- *politiquement*, chacun d'entre eux est soucieux de son indépendance et de sa liberté,

- *économiquement*, leurs préoccupations sont souvent les mêmes. Les systèmes économiques, à l'exception de celui de l'Algérie, sont proches des systèmes occidentaux. Aujourd'hui, cette dernière semble vouloir s'en rapprocher,

- *stratégiquement*, les six pays sont également concernés par le bassin occidental de la Méditerranée.

Le point de vue historique et culturel

8000 ans avant Jésus-Christ apparaissait une première civilisation avec la fondation de la ville de Jéricho. Durant

toute l'Antiquité, le bassin méditerranéen fut le berceau des grandes civilisations qui irriguèrent les pays riverains du bassin occidental: Phéniciens, Egéens, Grecs et Romains.

Puis, au Moyen Age, l'Islam entreprend son expansion.

Jusqu'en 1500, les armées, les marins et les marchands se succèdent tour à tour. En 1543, Barberousse occupait quelque temps Toulon. En 1550, les Maures utilisaient régulièrement le repère des Iles d'Hyères, et des razzias de Sarrazins eurent lieu sur la côte provençale jusqu'à la fin du XVIII ème siècle.

En 1830, la France entreprend la conquête de l'Algérie. Elle y restera jusqu'en 1962. En 1881, elle établit un Protectorat sur la Tunisie et en 1912, sur le Maroc.

Au-delà de la communauté culturelle de la triade blé-vigne et olivier, l'Histoire nous montre un grand brassage de populations et d'idées.

Le monde méditerranéen du Nord, européen et chrétien, a souvent été opposé au monde méditerranéen du Sud, arabe et musulman. Cette antinomie n'est tout d'abord pas aussi marquée dans le bassin occidental que dans le bassin oriental pour deux raisons:

-tout d'abord, les pays d'Afrique du Nord sont de religion musulmane sunnite, beaucoup moins sectaire que celle des Chiites.

-ensuite, ces pays ont connu jusque dans un passé récent, 1962, l'influence française. Elle s'est même poursuivie plus tard avec la politique de coopération.

Par ailleurs, il existe, au-delà de cette antinomie, des points de convergence. La religion islamique comme la religion chrétienne, est monothéiste. Elle refuse le matérialisme et l'athéisme. Toutes deux sont animées de la volonté de promouvoir un idéal unitaire et humain à vocation universel. La Bible est reconnue comme livre sacré de l'Islam.

Cette communauté historique et culturelle existe donc bien. Certains dirigeants maghrébins, comme le Premier Ministre tunisien, Monsieur M'zali, défendent une culture maghrébine dont les origines seraient antérieures à l'Islam et non pas seulement musulmanes.

Le point de vue politique

Politiquement, les six pays riverains sont très liés. La France, l'Espagne et l'Italie appartiennent à la CEE et à l'OTAN. Le Maroc et la Tunisie sont liés par des accords commerciaux à l'Europe, tandis que l'Algérie évolue vers une attitude très proche de celle de ses voisins. Il faut ajouter à ces liens des préoccupations communes telles que la question des immigrés, ou celle des indépendances nationales à l'égard des deux grands.

Il est certain que le problème des immigrés concerne autant la France que les trois pays du Maghreb. Les mesures envisagées

pour favoriser leur intégration en France ou leur retour dans les pays d'origine auront des implications sur l'économie de ces pays. Le règlement de ce problème délicat ne peut s'effectuer sans concertation.

	ALGERIENS	MAROCAINS	TUNISIENS	TOTAL
travailleurs immigrés en France en 1982	318 660	167 620	76 020	562 300

(le nombre total de résidents est égal au total des travailleurs plus leurs familles, soit à peu près 2 millions de personnes).

Enfin, chacun des pays souhaite ne pas devenir l'enjeu de rivalités entre les superpuissances, et éviter un quelconque alignement. Ce souci est particulièrement affirmé par les trois pays du Maghreb.

Le point de vue économique

La communauté d'intérêt est moins évidente dans ce domaine. Il faut cependant relever les efforts que font les pays du Sud pour assainir leur économie et adapter leurs structures, tandis que des complémentarités existent entre les différents besoins nationaux.

Tout d'abord, chacun des pays du Maghreb s'efforce d'adopter une politique économique d'austérité réaliste et responsable. Leur volonté de réussir est affichée clairement. L'Algérie libéralise son système économique, intensifie sa politique agricole et réduit sa dette publique. La Tunisie et le Maroc entreprennent des actions pour endiguer le déficit de leurs balances des paiements.

Simultanément, ces pays tentent de trouver les solutions qui permettent de concilier société développée et Islam. Des recherches sur un dynamisme de la religion s'appuyant sur la nouvelle société en gestation sont en cours. Elles portent sur l'interprétation du CORAN et son adaptation progressive à l'évolution de la société.

	ALGERIE	TUNISIE	MAROC
exportation	Pétrole Gaz Uranium	Pétrole Phosphate	Agrumes, cobalt Phosphate, Manganèse, Plomb
import	Blé	Produits agricoles	Blé Maïs
excédent de la balance	La France importe plus	exporte plus (+ 3,5 mil-	exporte plus (1,8 milliards

commerciale française	quelle n'exporte	liards francs) qu'elle n'importe	francs) qu'elle n'importe
--------------------------	---------------------	-------------------------------------	------------------------------

(statistiques 1983)

Le point de vue stratégique

La sécurité en Méditerranée est une préoccupation ancienne. Elle a fait l'objet de nombreuses déclarations à la conférence sur le désarmement et la sécurité en Europe, à Helsinki en 1975, puis aux conférences des pays non-alignés à La Havane, en 1979 et à New Delhi en 1983. Cette volonté "de transformer la Méditerranée en zone de paix" ne semble pas aboutir très rapidement, trop de divergences d'intérêts et de projets s'y opposent.

Par contre, le bassin occidental présente une unité géographique. Il est contrôlable par deux verrous, la Sicile et Gibraltar et il existe, dans cette zone, une communauté d'intérêt stratégique: éviter qu'une crise régionale ne devienne le prétexte d'un affrontement plus large à l'image du théâtre de Méditerranée orientale. Cette solidarité commence à s'affirmer au Maghreb à travers deux décisions algériennes:

- la recherche d'une diversification dans ses approvisionnements en armement. Elle achète, à présent, des équipements aux Etats-Unis et à la France (par exemple: C130 Hercules, véhicules blindés Panhard),
- la signature d'un accord algéro-tunisien en mars 1983, pour résister à l'activisme libyen.

Il existe donc bien des liens et des convergences entre ces six pays riverains qui les condamnent à une certaine communauté de destin. De plus, aujourd'hui, des circonstances économiques, politiques et stratégiques permettent d'envisager la possibilité raisonnable d'une plus grande coopération et concertation. Cette occasion ne doit pas être négligée car des menaces pèsent sur l'avenir de la région.

Enfin, la France a une responsabilité particulière dans le développement et l'élargissement de ces relations. Son histoire, sa politique et sa tradition lui confèrent un rôle important dans le bassin occidental de la Méditerranée.

3. LES ARGUMENTS DE LA FRANCE

Parmi les six pays de la région, la France entretient avec les pays du Maghreb, des liens très privilégiés. Ils sont dus à l'usage courant de la langue française, aux autres legs de la colonisation française et aux efforts de coopération déjà entrepris, sans oublier le phénomène de l'immigration. Il faut ajouter que la politique Nord-Sud prônée par ses différents gouvernements et le poids des ses forces militaires font de la France la puissance de la région la plus apte à développer une large concertation avec les pays du Maghreb. Celle-ci devra ensuite y inclure les six pays riverains.

Les legs de la colonisation

Ces legs sont de deux types. Tout d'abord, la langue française encore très pratiquée, puis les investissements structurels effectués pendant la colonisation. Ils facilitent grandement les rapports humains.

En effet, le français, bien qu'il ne soit pas la langue officielle, est encore enseigné très tôt dans la scolarité des petits maghrébins. La plupart des Algériens parlent français. 70% des élites tunisiennes ont été formées en France, tandis que 60% des étudiants marocains ont suivi des études en France (sondage 1974). L'influence de la presse de langue française est très importante. En moyenne, au Maghreb, un journal sur deux est édité en français.

D'autre part, la conquête de l'Algérie en 1830, et les protectorats respectivement établis en 1881, en Tunisie, et en 1912, au Maroc, ont permis, durant toute la période coloniale, de transférer les modèles français dans ces pays. Il y eut, en effet, 1 million et demi de colons européens, et la France investit en Afrique du Nord plus de la moitié des sommes totales investies dans l'Empire.

Au lendemain de leur indépendance, les pays du Maghreb adoptèrent des organisations administratives et des textes législatifs largement inspirés des exemples français. C'est ainsi qu'il existe, dans chacun de ces pays, une Ecole Nationale d'Administration.

Les autres atouts de la France

En plus des interdépendances dues à la colonisation ou à la poursuite d'un effort d'aide au développement, la France dispose d'autres arguments qui en font un correspondant privilégié. Ce sont les liens humains tissés par l'émigration, sa stature militaire et sa politique à l'égard du Tiers-Monde.

L'immigration, tout d'abord, a conduit au transfert de 2 millions de Maghrébins en France. Cette population constitue un lien humain permanent avec leur pays d'origine. Ces gens circulent entre les deux pays, conservent des relations avec leurs familles ou leurs amis. Ils entretiennent un flux de voisinage.

Par ailleurs, la France est un pays développé, disposant de l'arme nucléaire, de porte-avions et de la cinquième Marine du Monde (4ème par le nombre en bâtiments de haute mer). Ces qualités lui procurent une crédibilité dont, ni l'Italie, ni l'Espagne ne peuvent se prévaloir.

Enfin, la France a prôné, sur la scène internationale, le dialogue Nord-Sud et la coopération. Cette attitude, ajoutée à sa volonté d'indépendance à l'égard des deux grands, lui vaut une

certaine confiance de la part des pays du Maghreb. Ils voient en elle un recours bienveillant contre un partage bipolaire du Monde.

Comme le disait Raymond Aron dès 1945, "la région où la France peut occuper une place importante qui lui laisse la possibilité d'un rôle de puissance est la Méditerranée et en particulier la Méditerranée occidentale".

Elle dispose en effet des atouts nécessaires pour développer une concertation Nord-Sud autour du bassin occidental de la Méditerranée, et y convaincre ses partenaires de la CEE et plus particulièrement l'Espagne et l'Italie.

En dehors de la politique traditionnelle de coopération et d'aide de la France, il existe déjà un certain nombre de tentatives pour un développement concerté de ces relations.

4. LES REALISATIONS EXISTANTES DANS LE DOMAINE DE LA CONCERTATION

En effet, il existe déjà en France et en Europe des organismes et des accords visant à promouvoir la concertation ou, tout du moins, la coopération. Ils s'appliquent généralement au seul domaine économique et ne s'intègrent pas dans une politique à long terme. Ces structures n'ont pas apporté les résultats escomptés et, aujourd'hui, les pays du Maghreb, déçus, sont fortement sollicités par d'autres puissances.

Les réalisations

En France, c'est tout d'abord une politique de coopération et d'aide financière assidue qui, depuis l'indépendance, a été menée avec continuité. Plus récemment, le gouvernement a incité les régions à multiplier des liens décentralisés directs avec les pays du Maghreb. Les exemples les plus récents sont:

- les rencontres de l'audiovisuel méditerranéen à Marseille - avril 1985,
- l'association Echanges-Méditerranée dépendant de la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- le protocole d'accord entre le gouvernorat de Bizerte et la région PACA en 1984,
- les conférences des régions du bassin méditerranéen à Marseille - mars 1985.

Dans la CEE, il y eut tout d'abord, des accords avec le Maroc et la Tunisie en 1969, puis une déclaration en 1972, pour la promotion d'un "nouvel ordre économique international" à l'égard du Tiers-Monde, avec une "politique globale méditerranéenne". Ces prises de position furent suivies d'accords avec le Maghreb en 1976.

Les résultats de ces efforts

L'aide et la coopération françaises ont été efficaces et très appréciées. Aujourd'hui, elles se révèlent insuffisantes devant la crise. Les pays concernés voient leurs difficultés s'accroître depuis 1982, alors que la France a de la peine à maintenir une aide à un niveau identique.

Quant aux nouvelles structures et orientations, elles aboutissent, à long terme, dans des domaines plus difficilement quantifiables.

Les accords avec la CEE n'ont pas produit les effets escomptés. Les pays du Maghreb sont déçus. La CEE a commencé par dresser des mesures protectionnistes qui ont fortement limité les possibilités d'exportation: contingentement du vin et du riz, protection saisonnière de la production de tomate, autolimitation pour les textiles, par exemple. Puis les produits manufacturés maghrébins n'ont pas trouvé les marchés promis par la CEE: entre 1976 et 1982, le déficit commercial avec la communauté s'est maintenu, sauf pour l'Algérie (grâce à ses produits pétroliers).

Enfin, l'accroissement de l'aide financière de la CEE pour le Maghreb a été moindre que celui de celle attribuée aux pays de l'ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Les conséquences

Les pays du Maghreb ont le sentiment que les efforts de coopération s'affaiblissent dans la tourmente de la crise économique internationale. Ils voient, avec une grande inquiétude, l'Espagne et le Portugal rejoindre la Communauté européenne. Leur confiance en l'Europe et dans les pays européens s'affaiblit. La tentation est grande de rechercher de nouveaux débouchés.

Simultanément, les Etats-Unis et l'URSS entreprennent des démarches prometteuses à l'égard de ces pays.

En effet, depuis 1978, le Maroc vend une grande quantité de phosphates et d'agrumes à l'URSS. Il peut être conduit, peu à peu, à une plus grande dépendance commerciale avec ce pays.

D'autre part, en novembre 1982, avaient lieu les premières manoeuvres militaires américano-tunisiennes. Les Etats-Unis proposaient ensuite des aides civiles et militaires au Maroc et à la Tunisie, puis des ventes d'armes aux trois pays du Maghreb en 1984, avec des contrats importants. En avril 1985, le président algérien, monsieur Chadli, était reçu à Washington, tandis que le président tunisien, monsieur Bourguiba, est attendu pour juin 1985.

Aussitôt monsieur Gorbatchev faisait savoir qu'il souhaitait une visite très prochaine de monsieur Chadli à Moscou.

Il apparaît donc, même si quelques efforts ont été faits par la France et l'Europe à l'égard de la région Méditerranée occidentale, que ceux-ci se révèlent aujourd'hui insuffisants.

Les menaces de crise justifient que ces pays apportent plus de soin dans leur aide aux pays du Maghreb pour résoudre leurs

difficultés. Il s'agit de concevoir une politique à long terme de concertation, pour favoriser le règlement de leurs problèmes par les pays du Maghreb, eux-mêmes. Ces pays doivent pouvoir assumer leur avenir et éviter le chaos que connaissent certains pays du Moyen-Orient. Si les pays riverains ne font pas cet effort, il paraît évident que les grandes puissances s'en chargeront à leur place et, ainsi, projetteront leurs rivalités dans la région.

La France a un rôle privilégié à jouer. Elle doit développer les relations existantes, susciter la réflexion et la recherche, et promouvoir la concertation. Cette action est certainement coûteuse, mais elle conditionne l'avenir.

5. LES ORIENTATIONS POSSIBLES DES NOUVELLES RELATIONS

La concertation doit être respectueuse des volontés propres des pays concernés. Elle doit exprimer la solidarité des pays de la région et, dans un premier temps, de la France avec les pays du Maghreb. L'objectif est d'aider ces pays à construire leurs outils et à lancer leur économie tout en contrôlant l'évolution sociale et culturelle pour pouvoir se développer harmonieusement, sans heurt.

Cette concertation peut s'appliquer aux domaines éducatif et culturel, au domaine économique et au domaine politico-militaire.

Le domaine éducatif et culturel

Deux orientations peuvent être données. Tout d'abord, la recherche d'un transfert de savoir et de technologie pour former des hommes à l'activité professionnelle. Ensuite, une action d'échanges culturels pour une meilleure connaissance réciproque.

La première orientation consiste à accroître l'aide en coopérants et experts, mais après avoir demandé au pays concerné ce qu'il souhaitait recevoir en priorité, pour mieux répondre à son besoin. Elle peut aussi comprendre des contrats de formation à durée déterminée, en France, pour des tâches spécifiques. L'exportation de la formation est l'un des fondements de la concertation.

La deuxième orientation répond au souci exprimé en 1965, par le général de Gaulle: "si nous voulons, autour de la Méditerranée, construire une civilisation industrielle qui ne passe pas par le modèle américain, et dans lequel l'homme sera une fin et non un moyen, alors il faut que nos cultures s'ouvrent très largement l'une à l'autre".

Il s'agit en premier lieu d'insister sur ce qui rapproche nos civilisations et nos religions au lieu de mettre en avant ce qui les différencie. Le développement du tourisme, des échanges inter-universités ou des congrès de chercheurs compléteront ensuite, d'eux-mêmes, cette ouverture.

Le domaine économique

Il s'agit vraisemblablement du domaine le plus onéreux. La concertation sera longue et difficile à mettre en place car elle nécessite une évolution de notre propre économie.

Elle doit s'appliquer aux relations commerciales, aux actions financières et au tissu industriel.

En effet, ces pays, pour devenir consommateurs, ont besoin d'exporter plus. Il paraît alors nécessaire d'ouvrir nos marchés à leur production en échange, par exemple, d'une contre-partie agro-alimentaire.

Des contrats alimentaires à long terme peuvent être envisagés. Des contrats garantissant les ressources provenant de l'exportation des matières premières peuvent être généralisés. Les foires et salons, favorisant les échanges, peuvent être multipliés.

Ces pays ont aussi besoin d'alléger leur dépendance de l'étranger. C'est pourquoi les investissements financiers doivent s'appliquer de préférence aux activités d'auto-suffisance.

Il paraît enfin souhaitable de développer des industries complémentaires d'industries européennes à débouchés locaux ou extérieurs. La nécessité de programmer globalement des transferts de technologies en accord avec les entreprises devient de plus en plus évidente, ainsi que le soulignait monsieur Y. Chotard, à l'E.S.G.N., le 5 novembre 1984. Cette répartition des tâches industrielles entre pays développés et pays en voie de développement semble inévitable.

Le domaine politico-militaire

La concertation s'applique aussi à la politique intérieure, à la politique extérieure et à la Défense.

En politique intérieure, il s'agit de traiter les difficultés globalement quand elles se présentent. La lutte contre le terrorisme, les questions d'immigration et les contentieux doivent faire l'objet de négociations multilatérales.

Sur la scène internationale, les pays riverains doivent se retrouver autour d'un consensus pour les questions relatives à la Méditerranée occidentale. Ils pourront mener une réflexion sur la politique Nord-Sud élargie à la Méditerranée et leur rôle de liaison entre l'Europe et l'Afrique s'affirmera.

Enfin, en matière de Défense, une certaine coopération peut être envisagée avec des entraînements mutuels et des échanges d'informations. Elle viserait la surveillance et la sécurité du bassin occidental. Des procédures et des accords multilatéraux permettant des actions coordonnées seraient élaborés et testés à l'occasion d'exercices réguliers.

Cette concertation est donc possible. Elle paraît indispensable pour l'avenir, même si elle nécessite des sacrifices

de la part des pays développés. Il ne s'agit pas de disperser des fonds et des moyens, mais d'investir à long terme dans une région qui, sans cela, risque de devenir dangereuse.

Elle n'implique pas d'abandonner nos engagements précédents, ni de bouleverser nos alliances, mais doit se faire dans le respect d'autrui et de ses aspirations.

CONCLUSION

La Méditerranée occidentale est, pour les vingt prochaines années, un enjeu fondamental pour la France, l'Europe du Sud et par conséquent, l'Occident :

- sa stabilité politique, son développement économique et l'harmonie de son équilibre social conditionnent l'avenir de l'Europe, mais vraisemblablement aussi, l'Afrique,

- sa stabilité géographique, véritable pont entre cette Afrique et l'Europe industrialisée, en fait une zone névralgique.

Il paraît donc essentiel de développer dans tous les domaines les relations entre la France et les autres pays riverains de cette Méditerranée occidentale, et plus particulièrement les pays du Maghreb. Notre pays dispose pour cela de nombreux atouts. Il ne doit pas les négliger.

En jouant le rôle d'initiateur d'une concertation étroite entre les riverains de Méditerranée occidentale, la France peut, aux yeux du monde, concrétiser son idée des relations Nord-Sud et contribuer au développement pacifique des efforts internationaux.

Paris, septembre 1985
Bulletin ESGN n°110

--o0§0o--

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- La Méditerranée sans les grands? Charles Zorgbibe (PUF) 1980
- Introduction à l'Afrique du Nord Contemporaine, CNRS 1975

- ATLAS Economique, édition 1984

REVUES

- Articles de MM Jouve et Martin, dans la revue "Stratégie Afrique/Moyen Orient" 1982 et 1983
- Article du Général Callet, dans la revue "Défense Nationale" janvier 1984
- Article de Monsieur Gointet, dans la revue "Défense Nationale" avril 1984
- Peuples Méditerranéens
- Echanges Méditerranée, numéros de 1985

DIVERS

- Entretien avec Monsieur Georgy, ambassadeur de France, mars 1985
- Discours de Monsieur Barre au Comité de la Méditerranée, mars 1985